

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2017

L'an deux mil dix-sept, le vendredi sept avril, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de M. ABAFOUR Michel, Maire.

Étaient présents : M. ABAFOUR Michel, M. LEVECQUE Yannick, M. BRUNETEAU Paul, M. DUBRAY Cédric, Mme GARNIER Arlette et M. LECOINTE Didier.

Absents excusés : Mme COLIN Marie-Pierre, MM. AUBRY Jean-Louis, SANGNIER Sylvain.

Absent : M. BELLIS Gilles

Date de convocation : 30/03/2017

Date d'affichage : 31/03/2017

Nombre de Conseillers : 10

- en exercice : 10
- présents : 6
- votants : 6 + 2 pouvoirs

M. LECOINTE Didier a été élu Secrétaire de séance.

Pouvoir de Mme COLIN Marie-Pierre donné à M. LEVECQUE Yannick

Pouvoir de M. AUBRY Jean-Louis donné à M. DUBRAY Cédric

Lecture et signature de la séance du 3 mars 2017.

OBJET : DELIBERATION N°2017-13: COMPTE DE GESTION 2016 : BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, déclare à l'unanimité que le Compte de Gestion 2016, dressé par Mme QUEMENER, Receveur Municipal, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

(enregistré S/Préf le)

OBJET : DELIBERATION N°2017-14: COMPTE DE GESTION 2016 : BUDGET TOURISME

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, déclare à l'unanimité que le Compte de Gestion 2016, dressé par Mme QUEMENER, Receveur Municipal, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

(enregistré S/Préf le)

OBJET : DELIBERATION N°2017-15: COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET COMMUNE:

M. le Maire présente les résultats de l'exercice 2016 et sort de la salle.

Monsieur LECOINTE Didier, doyen, prend la présidence.

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2016 comme suit :

<u>SECTION FONCTIONNEMENT</u> :	PREVU	REALISE
DEPENSES :	334 550.98 €	207 557.02 €
RECETTES :	334 550.98 €	359 866.73 €

->Excédent de fonctionnement de clôture = 152 309.71 €

<u>SECTION INVESTISSEMENT</u> :	PREVU	REALISE	RESTES A REALISER
DEPENSES :	109 499.85 €	55 239.32 €	7800 €
RECETTES :	109 499.85 €	55 505.64 €	0 €

->Excédent d'investissement de clôture : + 266.32 €

->Déficit restes à réaliser : - 7800.00 €

M. ABAFOUR Michel reprend la présidence de séance.

VOTE : POUR = 7 CONTRE = 0 ABSTENTION = 0

(enregistré S/Préf le)

OBJET : DELIBERATION N°2017-16: COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET TOURISME:

M. le Maire présente les résultats de l'exercice 2016 et sort de la salle.

Monsieur LECOINTE Didier, doyen, prend la présidence.

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2016 comme suit :

<u>SECTION FONCTIONNEMENT</u> :	PREVU	REALISE
DEPENSES :	161 202.13 €	115 945.08 €
RECETTES :	161 202.13 €	140 622.10 €

->Excédent de fonctionnement de clôture = 24 677.02 €

<u>SECTION INVESTISSEMENT</u> :	PREVU	REALISE	RESTES A REALISER
DEPENSES :	66 095.38 €	57 164.93 €	5250 €

RECETTES :

66 095.38 €

39 992.68€

0 €

->Déficit d'investissement de clôture : 17 172.25 €

->Déficit restes à réaliser : 5250.00 €

M. ABAFOUR reprend la présidence de séance.

VOTE : POUR = 7 CONTRE = 0 ABSTENTION = 0

(enregistré S/Préf le)

OBJET : DELIBERATION N° 2017-17 : TAUX D'IMPOSITION 2017

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un état détaillé présentant les bases, taux et produits des taxes d'habitation, foncières (bâti et non bâti) de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2017 c'est à dire de voter les taux suivants :

	Taux communaux 2017
Taxe d'habitation	16.16%
Taxe foncière (bâti)	25.38%
Taxe foncière (non bâti)	33.76%

(enregistré S/Préf le)

OBJET : DELIBERATION N°2017-18 : BUDGET PRIMITIF COMMUNE EXERCICE 2017

Après s'être fait présenté les propositions par le Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, arrête et vote le Budget Primitif 2017 comme suit :

-SECTION FONCTIONNEMENT :

Votée en équilibre en dépenses et en recettes à 359 819.71 € ;

-SECTION INVESTISSEMENT :

Votée en équilibre en dépenses et en recettes à 110 566.32 €.

VOTE : POUR = 8 CONTRE = 0 ABSTENTION = 0

(enregistré S/Préf le)

OBJET : DELIBERATION 2017-19 : BUDGET PRIMITIF TOURISME EXERCICE 2017

Après s'être fait présenté les propositions par le Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, arrête et vote le Budget Primitif 2017 comme suit :

-SECTION FONCTIONNEMENT :

Votée en équilibre en dépenses et en recettes à 137 054.77 € ;

-SECTION INVESTISSEMENT :

Votée en équilibre en dépenses et en recettes à 54 022.25 €.

VOTE : POUR = 8 CONTRE = 0 ABSTENTION = 0

(enregistré S/Préf le)

OBJET : DELIBERATION N°2017-20: BUDGET COMMUNE : AFFECTATION DU RESULTAT 2016 SUR L'EXERCICE 2017

Après constatation des résultats de l'exercice 2016 :

-section fonctionnement : excédent de 152 309.71 €

-section investissement : excédent de 266.32 €

-déficit des restes à réaliser : 7800.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter ces résultats au Budget Primitif 2017 de la façon suivante :

- 266.32 € à la ligne budgétaire 001 de la section investissement « Solde d'exécution positif reporté » et la somme de 152 309.71 €, à la ligne budgétaire 002 de la section fonctionnement « Résultat de fonctionnement reporté » du Budget Primitif 2017.

(enregistré S/Préf le)

OBJET : DELIBERATION N°2017-21: BUDGET TOURISME : AFFECTATION DU RESULTAT 2016 SUR L'EXERCICE 2017

Après constatation des résultats de l'exercice 2016 :

-section fonctionnement : excédent de 24 677.02 €

-section investissement : déficit de 17 172.25 €

-déficit restes à réaliser : 5250.00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter, au Budget Primitif 2017 l'excédent de fonctionnement 2016 comme suit :

1°) **22 422.25 € à l'article 1068 de la section investissement soit : 17 172.25 €** pour couvrir le déficit d'investissement 2016 auquel on ajoute le déficit des restes à réaliser 2016 de 5250.00 €;

2°) **d'inscrire le solde, soit la somme de 2254.77 €, à la ligne budgétaire 002** « Excédent de fonctionnement reporté » du Budget Primitif 2017.

(enregistré S/Préf le)

OBJET : DELIBERATION N°2017-22 : LOTISSEMENT DU PRE NEUF : CREATION BUDGET ANNEXE

Monsieur le Maire informe le conseil que le permis d'aménager de deux lots sur le terrain communal cadastré section B n°640 situé allée du Pré Neuf a été accordé.

Il rappelle que les opérations relatives aux lotissements doivent être inscrites au sein d'un budget annexe afin de ne pas bouleverser l'économie du budget de la commune et individualiser les risques financiers associés à de telles opérations.

Aussi, il est nécessaire de créer un budget annexe assujetti à la Taxe sur la Valeur Ajoutée dénommé « Lotissement du Pré Neuf » au sein duquel seront identifiées toutes les écritures comptables associées à cette opération d'aménagement et de vente de lots à bâtir, y compris celle déjà engagées et comptabilisées sur le budget principal de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil :

- **APPROUVE** la création d'un budget annexe de comptabilité M14 dénommé « Lotissement du Pré Neuf »;

- **OPTE** pour un régime de T.V.A conformément à l'instruction M14 ;

- **PREND ACTE** que l'ensemble des opérations relatives à ce lotissement seront constatées dans le budget annexe, y compris les frais liés aux divers réseaux ;

- **AUTORISE** le Maire à effectuer toutes les déclarations auprès de l'Administration fiscale ;

- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents inhérents à ce dossier.

(enregistré S/Préf le)

OBJET : DELIBERATION N°2017-23 : VOTE DES SUBVENTIONS 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer, les subventions suivantes pour l'année 2017:

	Bénéficiaires	Montants votés
<u>Associations communales</u>		
	Comité des Fêtes ST CHARLES LA FORET	150 €
	Club de l'Amitié ST CHARLES LA FORET	150 €
	Groupement Communal Protection des Cultures	150 €
	S/TOTAL =	450 €
<u>Associations de proximité</u>		
	Comice Agricole du Canton de GREZ EN BOUERE	45 €
	Association Meslay-Zabré	35 €
	Association. Locale lutte contre Mucoviscidose (Virades)	30 €
	Tir à l'arc Meslay du Maine	150€
	S/TOTAL =	260 €

Associations départementales et régionales

La Prévention Routière	15 €
Restos du Cœur Château-Gontier	30 €
Fédération Secours Populaire Français	15 €
Centre Régional de lutte contre le cancer	40 €
Association Infirmes Moteurs et Cérébraux	15 €
France Alzheimer Mayenne	20 €
APAJH Adultes et Jeunes Handicapés	20 €
S/TOTAL =	155 €

Associations nationales

Association Sclérosés en plaques (NAFSEP)	15 €
Association Myopathes de France (AFM)	15 €
S/TOTAL =	30 €

TOTAL

895.00 €

(enregistré S/Préf le)

OBJET : DELIBERATION N°2017-24 : AMORTISSEMENT PARTICIPATION SOUFFLEUR

Monsieur le Maire informe les membres que la participation versée à la Commune de Le Buret d'un montant de 297 euros pour l'acquisition d'un souffleur en 2016 (numéro d'inventaire 265) doit faire l'objet d'un amortissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de fixer à cinq ans la durée d'amortissement relative à la participation du souffleur soit 59.40 € par an ;
- **CHARGE** le Maire de signer les différents documents inhérents à ce dossier.

(enregistré S/Préf le)

OBJET : DELIBERATION N°2017-25: PARTICIPATION FRAIS ECOLES PUBLIQUES ET PRIVEE DE MESLAY DU MAINE

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la commune participe aux frais de fonctionnement des écoles publiques et privée de Meslay du Maine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le montant de 625.86 € par élève pour l'année scolaire 2016/2017 soit une participation totale de 6884.46 € (11 élèves) pour les écoles publiques et 1251.71 € pour l'école privée (2 élèves), étant précisé que les clauses relatives aux modalités de révision de cette participation restent inchangées.

- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents inhérents à ce dossier.

(enregistré S/Préf le)

OBJET : DELIBERATION N°2017-26: LOCATION TERRES ET VENTE DE FOIN

Monsieur le Maire rappelle que la commune loue des terres (anciennement CCAS) et qu'un avenant à la convention doit être établi tous les ans. Egalement, il doit être autorisé à vendre le foin de deux parcelles communales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DONNE SON ACCORD** pour que le Maire signe l'avenant au contrat de location des terres dans les conditions suivantes :

Location FLEURY Régis : Avenant N°6 à la CONVENTION du 31/03/2011 relative à la location des parcelles B 316 et 466 sises le bourg à St Charles la Forêt : la durée de location est prolongée sur la période du 1er avril 2017 au 31 mars 2018. Le loyer relatif à cette période reste fixé à CENT QUATRE-VINGT-DEUX EUROS QUATRE-VINGT-QUATORZE CENTIMES D'EUROS ;

- **ACCEPTE** de vendre le foin des deux parcelles cadastrées section B nos295 et 296 au meilleur prix (en fonction du tarif en cours) ;

- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents inhérents à ce dossier.

(enregistré S/Préf le)

OBJET : DELIBERATION N° 2017-27 : CREATION POSTES SAISONNIERS

Monsieur le Maire fait savoir que, comme chaque année, il convient de créer plusieurs postes saisonniers d'adjoints techniques pour l'entretien des locaux (bungalows) ainsi que pour la caisse de la piscine pour la saison 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE de créer 6 postes d'adjoints techniques non permanents à temps incomplet pour la saison 2017, du 14 avril au 30 septembre 2017. Ces emplois pourront être pourvus par des agents appartenant au grade d'adjoint technique.

(enregistré S/Préf le)

OBJET : DELIBERATION N°2017-28: CONVENTION FAL VACANCES POUR TOUS 2017

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention est établie entre la commune et la Fédération des Amicales Laïques 44 (Vacances pour tous). Elle définit comme chaque année, les conditions d'organisation des colonies de vacances en juillet et août.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** la convention 2017 ;

- **AUTORISE** le Maire à la signer et tous documents inhérents à ce dossier.

(enregistré S/Préf le)

OBJET : DELIBERATION N°2017-29 : ADHESION 2017 COMITE DEPARTEMENTAL DE LA RANDONNEE PEDESTRE

Monsieur le Maire présente la proposition de renouvellement d'adhésion au Comité départemental de la randonnée pédestre de la Mayenne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

-**ACCEPTE** de renouveler l'adhésion pour l'année 2017 au Comité départemental de la randonnée pédestre de la Mayenne pour un montant de 30€ ;

-**AUTORISE** le Maire à signer le coupon d'adhésion et tous documents inhérents à ce dossier.

AFFAIRES DIVERSES :

- **Travaux chemins communaux** : Ébarnage chemin de la Guichardière et curage des fossés chemin des Bûchers.
- **Nettoyage piscine avant ouverture** : samedi 10 juin 2017.
- **Montage des colonies** : samedi 17 juin 2017.
- **Prochain conseil** : jeudi 1^{er} juin 2017 à 20h.
M. le Maire clos la séance à 22h00.